



FOOTBALL CLUB DE
MOUGINS
CÔTE D'AZUR

VIDE GRENIERS DU FC MOUGINS

Dimanche 13 Octobre 2019

Parking des Cabrières

REGLEMENT :

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.

De par ce règlement, les exposants :

- S'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité.
- Les dossiers d'inscription incomplets et sans règlement ne seront pas pris en compte.
- Sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus.
- S'engagent à respecter leur emplacement désigné par l'organisateur.
- S'installent **impérativement** entre **6h30 et 7h30** à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours.
- S'engagent à rester jusqu'à 17h00 (fin du vide grenier). La circulation en voiture pour recharger sa voiture est **INTERDITE avant 17h00**.
- Sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.
- Déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre Football Club de Mougins en cas de dommage tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises dans l'enceinte du Vide-grenier du FC MOUGINS.
- Sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à **les laisser propre en partant**. Le chèque de caution leur sera rendu.
- Tout stand alimentaire est interdit sauf dérogation spéciale.
- Les stands à vocation de publicité ou de démarchage sont interdits.
- La vente d'armes à feu n'est pas autorisée.
- Les tréteaux et tables ne seront pas fournis.
- Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.



FOOTBALL CLUB DE
MOUGINS
CÔTE D'AZUR

- Le FC MOUGINS se réserve le droit d'annuler toute manifestation au dernier moment. Dans ce cas, 100% du prix de l'inscription sera remboursé aux participants (sans dédommagements). Aucun remboursement ne sera effectué en cas de pluie après 10h00.
- Les exposants du fait de la signature de leur demande de participation, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'évènements imprévus, l'heure d'ouverture et la durée de cette manifestation ou d'annuler celle-ci sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.
- Encas dedésordresurlavoiepublique, le FC MOUGINS se verra contraintde faire appel aux Services de Police.
- Les stands sont payants : 25 € par stand (2 m x 5 m).

Dossier complet à retourner etcomprenant :

- 1 photocopie d'une pièce d'identité.
- Règlement en chèque à l'ordre du FC MOUGINS et un chèque de caution de 30€.
- Attestation ci-jointe dûment complétée.

Merci de remettre le dossier au Secrétariat du FC MOUGINS.

BOISSONS et SANDWICHS SUR PLACE



FOOTBALL CLUB DE
MOUGINS
CÔTE D'AZUR

VIDE GRENIERS DU FC MOUGINS

Dimanche 13 Octobre 2019

Parking des Cabrières

Organisateur : FC MOUGINS – 06250 MOUGINS

Lieu : Parking des Cabrières – 06250 MOUGINS

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél : E-mail :

Carte nationale identité – passeport :

Pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du Commerce).
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R 321-9 du Code Pénal).
- Avoir pris connaissance du règlement

Joindre :

- un chèque de 25 € par emplacement à l'ordre du FC MOUGINS
- un second chèque de caution de 30€.

A retourner au secrétariat du FC MOUGINS

Fait à :, le

Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Football Club de Mougins

Stade de la Valmasque – 1528, route d'Antibes – 06250 Mougins

Tél : 04.93.65.29.78 – Email : contact@fcmougins.fr - Site Internet : www.fcmougins.fr

N° Affiliation FFF : 528997 – N° Agrément 0625387 – N° SIRET : 402 328 694 000 | |